Accusé de réception en préfecture 010-281000026-20220915-2022\_330-AR Date de télétransmission : 20/09/2022 Date de réception préfecture : 20/09/2022

#### **DEPARTEMENT DE L'AUBE**

CENTRE DE GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de l'AUBE (728)

<del>2022\_487</del>



# Arrêté n°2022\_330 PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE SUITE A PROMOTION INTERNE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,

Vu le code général de la Fonction Publique, et notamment l'article L523-1,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux et notamment l'article 6 (1°),

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n° 2021-275 du 9 juillet 2021 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Considérant que le Président du Centre de Gestion a la possibilité de se faire assister du collège des représentants des employeurs des collectivités affiliées pour l'établissement des listes d'aptitude en matière de promotion interne,

Considérant que le décret n° 88-547 précité ne fixe pas de quota pour limiter les inscriptions sur la liste d'aptitude,

Considérant la valeur professionnelle et les acquis professionnels de chacun des fonctionnaires proposés,

#### ARRETE

#### Article 1:

### A compter du 15 septembre 2022,

sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL au titre de la promotion interne, les agents suivants :

- Monsieur BEGIN Joël
- Madame BEN AMEUR Latifa
- Monsieur BENGOLD Mickaël
- Monsieur BENOIT Jérémy
- Madame COLLET Géraldine
- Madame DUBUS Nadège
- Monsieur JEGLOT Patrice
- Monsieur MOUCHOU Didier
- Monsieur PERRIN Éric
- Madame ROHR Sabine
- Monsieur TAPPREST Jean-François
- Monsieur VANDROTH Christian

#### Article 2:

Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube.

## Article 3:

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

SAINTE SAVINE, le 15 septembre 2022

Le Président du Centire de Gestion Publique

Département de l'AUBE

Thierry BLASCO